

CR du CEVU 15 avril 2011

Jean-Christophe Routier

Ordre du jour :

- approbation CR CEVU du 4 mars 2011
- calendrier année 2011-2012
- Règlement des études
- Règlement des examens
- gestion des S3-S4 du secteur SESI
- Parcours PEIP

Approbation CR CEVU du 4 mars 2011

CR approuvé 12 pour et 2 abstentions

Calendrier 2011-2012

Salah Maouche (SM) • seconde session S impairs fin juin

- seconde session : inscription obligatoire
- A4 et A5 plus disponibles : examens dans plages prévues auront lieu dans salles de sports (Vallin, Grémeaux)
- pas de libération des halles de sport la semaine du 12 décembre

Jean-Christophe Routier (JCR) problème de la dernière semaine de décembre

Blandine Mortain (BM) pourquoi reporter les contraintes sur les examens uniquement et pas un peu sur le sport en prenant une semaine de plus en décembre

JCR il y a de fait 3 semaines pleines de DS : 2 en janvier et 1 en décembre (confirmer par N Delmeire, service des examens)

Philippe Rollet (PR) il faut alors en tenir compte et si c'est le cas prendre effectivement 3 semaines et bloquer en conséquence les salles de sports

Laurence Marsalle pourquoi la seconde session en juin ? ce n'est pas efficace

SM les avis étaient nuancés sur la seconde session en février/mars

Muriel Bigan (MB) 2nde session après interruption pédagogique mieux pour les étudiants (semaine précédente pour réviser). De plus 3 sessions en juin c'est bcp de travail pour les sec péd, les jurys et pb pour prévenir les étudiants.

Frédéric Chirat (FC) peu d'étudiants à la seconde session, donc ne peut-on pas l'organiser dans des amphis ? et en février.

Service des examens on peut envisager cette solution si les étudiants s'inscrivent et si on a les infos sur les effectifs suffisamment rapidement. Pb des délais d'inscription aux examens de rattrapage.

PR 2nde session en juin ne semble pas consensuel,

SM session de rattrapage des S impairs du 5 au 10 mars ou décalée du 12 au 17 mars ? en décalant la semaine de congés du 5 au 12 mars.

BM ne pas aligner cette "pause" sur les congés scolaires sera source de complication sans fin, donc revenir à la solution initiale (celle de cette année).

SE cela favorise l'université mais pas les étudiants, le décalage par rapport aux vacances pose problème.

MB pourquoi décale-t-on d'une semaine alors que cette année on fonctionné sans problème.

Jean Cosléou (JC) le changement c'est le décalage qui est dû à l'inscription à la seconde session. Discutons de ce point.

BM on est capable de prévoir à peu près le nombre de présents sans avoir besoin de leur inscription, on peut se baser sur les données précédentes et faire des probabilités.

SM sans parler des inscriptions, les DE sont ils capables de prévoir le nombre d'étudiants présents à la seconde session (sans surbooking) ?

En plus les DE peuvent organiser eux-même leur seconde session. Le seul "problème" ce sont les formations à grand effectif.

On enlèverait l'inscription à la seconde session.

PR Mais il faut que le travail soit bien fait et rapidement de la part des DE pour que la gestion des salles soit la plus efficace possible.

SM Donc on supprime l'inscription et on laisse la situation initiale : interruption du 27/2 au 3/3 et 2nde session du 5 au 10/3. Limite des jury des SI le mercredi 8 février, affichage 2nde session lundi 13 février.

Et les rattrapages peuvent se faire en dehors des périodes prévues.

Cette proposition est soumise au vote :

unanimité

Règlement des études

Motion de UFR de Math sur règles de compensation en L3 et M1.

- Pour les L3 : ne permet pas la progression des étudiants au cours de l'année universitaire ("échec" un peu juste au S5 et réussite possible au S6).
- Pour les M1 : pas prise en compte d'un accident ou de la diversité
- Pour M2 : valider toutes les UE n'est pas raisonnable en Math.

Proposition : que le jury puisse appliquer la compensation si il le décide mais que cette compensation ne soit pas automatique.

LM démotivation des étudiants si échec au S5 et "oblige" les jurys à rattraper plus systématiquement le S5 plutôt que de laisser la possibilité de faire ses preuves au S6

MB idem, notamment pb des étudiants qui viennent d'autres cursus (étrangers notamment) pour qui c'est difficile au S5, ou encore au M2, il y a des UE nouvelles pour les "extérieurs".

BM Proposer que le jury reste souverain est donc la compensation est une possibilité du jury, mais pas une règle obligatoire.

Michel Fournier (MF) On veut que les étudiants acquièrent des compétences, la compensation permet de valider un cursus sans en avoir acquis toutes les compétences.

SM Parcours pas réellement décrit en terme de compétence et il faut étudier les situations.

JC Un jury qui s'est tenu est figé donc pb des S5 qui ont lieu bien avant le S6. Les jurys de seconde session devrait donc se faire en même temps, pour pouvoir décider des compensations.

SM Les jurys ont la possibilité de décider ou non d'appliquer la compensation.

JCR garder les règles de cadrage actuelles et laisser le jury peut "contourner" au cas par cas les règles sur décision motivée

SM reprend la proposition avec tenue simultanée des 2 jurys de rattrapage des SImpair et Spair et le jury peut appliquer la compensation si il le décide au cours de ce jury.

PR évitons de réinventer la roue chaque année et de recommencer les mêmes discussions ! Si le pb est la compensation en L3, changeons et discutons uniquement ce pint là et pas les autres.

SE propose d'ajouter "automatique" à la phrase "en L3 il n'y a pas de compensation annuelle"

LM cette modification est floue. Il faudrait plutôt ajouter : "Elle reste possible sur décision motivée du jury".

JC On peut enlever "motivée".

SM ok

et pour les M1 ?

Directeur UFR ST il est peut être temps de mettre en place un groupe de travail car on n'en sort pas

Denis Petitprez (DP) se poser la question de pourquoi on revient en arrière sur les choix fait l'an passé.

PR On garde la cadre global et qui s'applique à tous et on ajoute que le jury souverain après étude au cas par cas peut contourner la règle. Il ne faut pas baisser le cadrage

JCR On précise bien décision au cas par cas

PR Donc on fait cette modification pour L3, M1 et M2. Accord ?

L'assemblée oui

JC Autre point du règlement des études : sur la validation des études. Problème de délai entre décision du DE et avis de validation transmis aux étudiants : trop long donc parfois on perd des étudiants.

SM vote : 15 Pour - 1 abstention - 0 contre

Règlement des examens

SM légère modification d'une phrase au point 3.3.4 concernant la destruction des copies : elle peut se faire au sein de la formation.

Les enveloppes de sujets ne seront pas ouvertes sans présence d'un responsable de l'UE.

vote : 14 Pour - 2 abstentions

Gestion des S3-S4 du secteur SESI

mentions de L2 gérées par les composantes responsables de la mention.

Les secrétariats sont décidés par les composantes qui si ils souhaitent gérer "en interne" la L2 doivent prendre sur leur personnel, il n'y aura pas de transfert de personnel du SUP vers les composantes. Le SUP peut encore gérer le secrétariat des L2 pour ceux qui le décident.

Vote : 12 pour - 2 abstentions

Parcours PEIP

SM Actuellement PEIP sur plusieurs profils en SESI. Il faut garder une attractivité de ces parcours par rapport à concurrence d'autres prépas au concours. Il y a aussi les contraintes de la CTI et du réseau Polytech.

Pour ces raisons, il est proposé que le parcours PEIP devienne un profil sur 4 semestres. 90 étudiants visés l'année prochaine.

On les placerait en parcours SPI (+ SVT)

Nathalie Devesa (ND) Polytech PEIP doit rester généralisé et ne pas spécialisé. Si validation parcours PEIP accès de droit dans une des écoles du réseau Polytech.

La pré-spécialisation dans les S3 pose donc problème. Ce parcours doit rester scientifique généraliste.

SM Plus expérimentation du parcours ingénierie sur 30 puis 60.

Collectif des interrogations sur le parcours ingénierie et ses objectifs sont soulevées

SM ok, on présentera le parcours et ses objectifs dans un CEVU ultérieur